



**USAID**  
FROM THE AMERICAN PEOPLE



COASTAL RESOURCES CENTER  
*University of Rhode Island*

**Projet USAID/COMFISH**

***PENCOO GEJ***

***Gestion concertée pour une pêche durable au Sénégal***

**RAPPORT DE L'ATELIER  
SUR L'AMENAGEMENT DES  
PECHERIES ET LA  
SELECTION DES STOCKS  
PRIORITAIRES**

***Dakar, du 20 au 22 Juillet 2011***

***Juillet 2011***

USAID/COMFISH is a 5-year Project dedicated to the collaborative management of sustainable fisheries in Senegal. It is funded by USAID and implemented by the University of Rhode Island in collaboration with the Government of Senegal and other local partners.

This publication is available electronically on the Coastal Resources Center's website at <http://www.crc.uri.edu>. For more information contact: Coastal Resources Center, University of Rhode Island, Narragansett Bay Campus, South Ferry Road, Narragansett, Rhode Island 02882, USA. Tel: (401) 874-6224; Fax: (401) 874-6920.

**Citation:** Khady Sané Diouf (2011), Rapport de l'atelier sur l'aménagement des et la selection des stocks prioritaires, Coastal Resources Center, University of Rhode Island, Narragansett, RI, pp. 41

**Disclaimer:** This report is made possible by the generous support of the American people through the United States Agency for International Development (USAID). The contents are the responsibility of the authors and do not necessarily reflect the views of USAID or the United States Government. Cooperative Agreement No. 685-A-00-11-00059-00.

## **Project Contacts**

USAID/COMFISH Project  
Cité Djily Mbaye – Yoff, Villa N° 306, BP 26740, Dakar – Sénégal  
Tel.: (221) 33 820 51 94 ; Fax: (221) 33 820 83 88  
Email : [comfish@uri-comfish.org](mailto:comfish@uri-comfish.org)

## Sommaire

1. INTRODUCTION	1
2. RECOMMANDATIONS GENERALES DE L'ATELIER	2
3. DEROULEMENT DE L'ATELIER	4
CEREMONIE D'OUVERTURE	4
PREMIERE JOURNEE	5
SESSION 1: BIO-ECONOMIE ET GESTION DE LA CAPACITE DE LA FLOTTE : LE FONDEMENT DE LA POLITIQUE D'UNE PECHE DURABLE AU SENEGAL	5
SESSION 2: LES STRUCTURES DE GESTION DE LA PECHE DANS LA ZONE COTIERE AU SENEGAL	8
DEUXIEME JOURNEE	13
SESSION 3: RENFORCER LES CAPACITES DES INSTITUTIONS EN MATIERE D'EVALUATION DE STOCKS ET DE RECHERCHES AU SENEGAL	14
SESSION 4: CHOIX DES STOCKS ET DES UNITES DE GESTION DURABLES (UGDS) SUR LESQUELS COMFISH VA TRAVAILLER	17
Group 1 : choix de l'unité de gestion durable, comités de plage, clp, gp, dans une structure de gestion durable	20
Group 2 : choix des stocks sur lesquels COMFISH va travailler	22
Group 3 : gestion des capacités de pêche	23
4. CONCLUSION	25
ANNEXES	30
Annexe 1. RESULTATS GROUPE 2	30
Annexe 2 : TERMES DE REFERENCE ET PROGRAMME DE L'ATELIER	34
Annexe 3. LISTE DES PARTICIPANTS DE L'ATELIER	38

## 1. INTRODUCTION

Pour faire face à la crise que traverse le secteur de la pêche au Sénégal, et promouvoir une gestion durable des ressources halieutiques pour les populations sénégalaises, le projet USAID/COMFISH en collaboration avec la Direction des Pêche maritimes préconise un modèle de gestion concerté pour une pêche durable. Ce modèle permettra à la pêche de jouer pleinement et de façon durable son rôle socio-économique au Sénégal tout en préservant l'environnement marin.

Pour valider ce nouveau modèle un atelier de 3 jours, (du 20 au 22 juillet) a été organisé à l'hôtel des Almadies des Dakar, avec les principaux acteurs de la pêche: les organisations professionnelles des pêcheurs, les structures gouvernementales, les ONG nationales et internationales, les bailleurs de fonds, etc.

Les objectifs de cette rencontre visait à identifier:

- a) les objectifs clés en matière d'aménagement des pêcheries pour assurer une durabilité bio-économique des pêcheries, telle que mentionnée dans la Lettre de Politique Sectorielle (LPS) de la pêche et de l'aquaculture (LPS-PA) du Ministère de l'Economie maritime ;
- b) les faiblesses du système actuel de gestion de la pêche (en matière de capacités, de systèmes d'information et d'évaluation) et les mesures à prendre pour apporter les améliorations nécessaires en vue d'un appui/conseil au gouvernement du Sénégal sur les questions liées à la gestion durable des pêcheries;
- c) tous les projets et les activités qui sont en train d'être mis en œuvre présentement par les bailleurs de fonds (bilatéraux ou multilatéraux) dans la zone côtière et les pêcheries du Sénégal, dans le but de créer des synergies et d'éviter les doublons;
- d) les apports éventuels de COMFISH à travers l'URI/CRC et toute autre expertise nationale et internationale pour combler ces lacunes.

A l'ordre du jour de cette rencontre étaient inscrites une vingtaine de thèmes d'actualités présentés en quatre sessions énumérées ci-dessous :

- (1) Bio-économie et gestion de la capacité de la flotte : le fondement de la politique d'une pêche durable au Sénégal ;
- (2) les structures de gestion de la pêche dans la zone côtière au Sénégal ;

(3) le renforcement des capacités des institutions en matière d'évaluation de stocks et de recherches au Sénégal ;

(4) le Choix des stocks/UGDs sur lesquels COMFISH va travailler durant les cinq années

## **2. RECOMMANDATIONS GENERALES DE L'ATELIER**

Suite aux délibérations des résultats des travaux, les participants ont formulé les recommandations suivantes:

### Sur les CLPAs :

1. Coordonner les initiatives et les efforts menés sur les CLPAs : dans les endroits où plusieurs CLPAs (et les CLPs correspondants) pêchent le même stock, ces CLPAs doivent coordonner leurs efforts (fournis par leurs membres/composantes), de telle sorte que la totalité des efforts fournis sur ce même stock, corresponde à la productivité biologique de ce dernier ;
2. Rendre les CLPA fonctionnels dans l'objectif de l'aménagement des pêcheries : que les secrétaires (agents des pêches) jouent leur rôle d'animation ;
3. Renforcer les capacités et responsabiliser les CLPA en matière de surveillance et contrôle ;

### Sur la gestion de la Capacité

1. Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion de la capacité de la flotte de pêche par rapport aux stocks et à l'environnement socio-économique conformément aux standards internationaux (FAO 1999);
2. Faire une étude diagnostic de la situation actuelle de la capacité de pêche;
3. Sensibiliser les autorités, Organisations Professionnelles du secteur sur la notion de la gestion de la capacité ;

3. Renforcer les capacités des structures impliquées dans la gestion de la capacité (DPM , IUPA , CRODT, CEP, ANAM, DPSP, PORT) ;

Sur le choix des stocks prioritaires

1. Travailler sur les stocks prioritaires validés par l'atelier :après pondération des rubriques en fonction de leur importance, le choix a été porté sur 07 espèces classées par ordre de priorité basé sur des critères socioéconomiques, environnementaux, biologiques etc . Il s'agit de :

- la sardinelle (Sardinella) (1 ère place),
- l'ethmalose (Ethmalosa) (N2),
- la crevette côtière (Penaeus notialis) (N3),
- du poulpe (Octopus) (N4),
- du Thiof (Epinephelus aenus) (N5),
- du Yeet (Cymbium) (N6)
- la langouste verte (7)

2. Procéder à la restitution de ce travail auprès des acteurs de la pêche pour valider le choix des espèces effectué ;

Sur les synergies

1. Développer des synergies entre les projets et programmes pour éviter les chevauchements. L'atelier a identifié des les domaines où les bayeurs travaillent et recommande différentes stratégies pour éviter les redondances et répétitions. Le projet USAID/COMFISH peut travailler sur les mêmes espèces dans différentes localités, ou sur d'autres espèces dans les mêmes localités, ou sur les espèces non encore étudiées (définir un plan d'action à cet effet) ;

2. Capitaliser les résultats des études diagnostiques et des évaluations des CLPA (étude en cours : FAO et PRAO) et des Organisations de professionnels

3. Prendre en compte les questions d'aménagement des pêcheries à travers la cogestion ;

4. La question de la recherche doit être prise en charge par les CLPA (coordonnée par la DPM) ;

5. Faciliter la production et le partage d'information et de la connaissance à l'intérieur des CLPA et entre les CLPA ;

6. Organiser des rencontres programmatiques entre COMFISH et ses différents partenaires, dans le processus de mise en œuvre de ces synergies.

#### 4. DEROULEMENT DE L'ATELIER

##### CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Mr THIAM, Directeur de la Pêche Maritime qui au nom du **Ministre de l'Economie Maritime**, a salué la **mobilisation des participants** et remercié l'équipe du **Programme USAID/COMFISH** d'avoir organisé cette rencontre. Le Directeur des Pêches a ensuite prononcé quelques mots de courtoisie en direction des personnalités présentes à la table d'honneur, en l'occurrence :

- le chef d'équipe du programme USAID/COMFISH, représentant l'USAID ;
- le chef d'équipe du projet COGEPAS, représentant la JICA ;
- le représentant de la Banque Mondiale ;
- la chef d'équipe adjointe du programme USAID/COMFISH

Mme Khady DIOUF SANE, chef d'équipe adjointe du programme USAID/COMFISH a, par la suite, présenté les objectifs de l'atelier ainsi que les résultats attendus de cette rencontre. La parole a été ensuite donné tour à tour à Monsieur Christopher Mathews et Monsieur Naohiko Watanuki représentant respectivement l'USAID et la JICA, qui après les remerciements d'usage aux autorités sénégalaises, ont réitéré l'engagement de leurs structures à appuyer le Ministère des pêches dans la mise en œuvre de la Lettre de Politique Sectorielle.



Reprenant la parole, le Directeur des Pêches a remercié les participants de leur présence, ainsi que les organisateurs pour l'intérêt porté à la mise en œuvre de la lettre de Politique

Sectorielle, mais aussi pour la diversité et l'importance des thèmes proposés par le programme USAID/COMFISH portant sur :

- La Bio-économie et gestion de la capacité de la flotte : le fondement de la politique d'une pêche durable au Sénégal ;
- Les structures de gestion de la pêche dans la zone côtière au Sénégal ;
- Le renforcement des capacités des institutions en matière d'évaluation de stocks et de recherches au Sénégal ;
- Les stocks et les Zones prioritaires pour le programme USAID/ COMFISH.

C'est sur ces mots que Mr THIAM va conclure en déclarant ouvert l'atelier relatif à :

**« L'AMENAGEMENT DES PECHERIES ET LA SELECTION DES STOCKS PRIORITAIRES »**

## **PREMIERE JOURNEE**

### **SESSION 1: BIO-ECONOMIE ET GESTION DE LA CAPACITE DE LA FLOTTE : LE FONDEMENT DE LA POLITIQUE D'UNE PECHE DURABLE AU SENEGAL**

**La première session** des travaux du forum a été présidée par Mr Ousmane NDIAYE, inspecteur au Ministère de l'Economie Maritime. Elle porte sur la bio économie et la gestion de la capacité de la flotte, qui est le fondement même d'une pêche durable au Sénégal.

Les deux premières interventions de cette session ont été faites par Monsieur **Khalil Ndiaye** Directeur de la Cellule d'Etudes et de planification (CEP) du Ministère de l'Economie maritime. Dans sa première présentation portant **sur les stratégies, telles qu'esquissées dans la LPS-PA, pour la durabilité des pêcheries au Sénégal**, le Directeur de la CEP a rappelé les Six axes pour l'atteinte de l'objectif 1 de la LPS. Il s'agit de la maîtrise et la gestion des capacités de pêche ; du contrôle de l'accès aux ressources halieutiques; de l'instauration de plans d'aménagement des pêcheries en commençant par les stocks les plus menacés; la promotion d'une politique de conservation de l'habitat marin dans le cadre d'une gestion intégrée des zones côtières ; le renforcement de la recherche halieutique et l'optimisation des moyens de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches.

Dans sa seconde présentation relative à la *situation actuelle de la pêche artisanale et industrielle au Sénégal*, Monsieur Ndiaye a rappelé la contribution de la pêche maritime au PIB national (1.7% of PIB en 2009 contre 2% en 2006), en 2009, la part du secteur de la pêche dans les exportations totales du pays représente près de 12.5%, contre 32 % en 2006. Sur le plan alimentaire la pêche contribue jusqu'à près de 70 % aux apports en protéine animale des populations et procure près de 600 000 emplois direct et indirect. Entre 2000 et 2005, on a constaté une variation de plus de 13% sur les captures totales, suivie d'une légère baisse à partir de 2006 qui atteindra près de 14% en 2010. Cette situation pourrait être corrélée à la baisse du parc piroguier actif dans la pêche artisanale (10707 à 8738 pirogues actifs entre 2000 et 2010) et du nombre de navires dans la pêche industrielle (270 à 120 bateaux de pêche entre 2000 et 2010).

La troisième intervention de la session a été faite par Monsieur *Christopher Mathews*, Directeur du Programme USAID/COMFISH. Elle portait sur la *Combinaison des données biologiques et économiques pour l'identification d'une stratégie de gestion durable de la pêche au Sénégal*. L'objectif de la présentation était de montrer la nécessité de combiner les données économiques et biologiques pour l'aménagement durable des pêcheries. Deux situations ont été données en exemple : Celle d'une pêcherie d'accès libre où l'on note un effort déployé qui dépasse largement le potentiel de pêche et conduisant à une situation de surexploitation ; le second exemple porte sur une situation où l'accès à la ressource est contrôlé. Pour Monsieur Mathews, dans le cas des pêcheries Sénégalaises, il est nécessaire de faire une analyse bioéconomique pour avoir une situation exacte des pêcheries Sénégalaises et cette stratégie pourrait être offerte par le programme USAID/COMFISH dans le cadre de ses activités.

La quatrième présentation de la session a été faite par Monsieur *Camille Jean Pierre Manel*, Directeur Adjoint de la Direction des Pêches Maritimes et portait sur *les avancées actuelles en matière de gestion de la capacité de la flotte de pêche au Sénégal*.

Selon Monsieur Camille, il existe un niveau basique de préalables nécessaires à la gestion de la capacité de la flotte de pêche :

- Pour la pêche industrielle, il s'agit de l'identification de tous les navires opérant dans les eaux sous juridiction sénégalaise, de l'instauration d'un système de licences selon les catégories et les options, de l'enregistrement des navires de pêche autorisés, du

contrôle des maillages ; du gel de l'octroi de licences de pêche démersale côtière, de l'audit de la flotte, etc.

- Pour la pêche artisanale, il s'agit de la déclaration préalable (exercice de pêche), de l'instauration du permis de pêche, de la consolidation de l'immatriculation des embarcations, de l'autorisation préalable de construction d'embarcation, du contrôle des maillages, etc.

Monsieur Camille a insisté sur le fait qu'il y'a eu des acquis appréciables tels que l'élaboration du PACPM (pas encore mis en œuvre dans sa globalité), le démarrage du projet PRAO qui ambitionne de mettre en œuvre une partie du PACPM (rachat de navires de pêche industrielle, reconversion de marins, gel de l'immatriculation des pirogues). Il faut toutefois constaté que beaucoup de préalables mentionnés ci-dessus n'ont pas été satisfaits, surtout du côté de la pêche artisanale, car la maîtrise de la capacité de pêche devrait être antérieure à sa gestion.

Ces présentations de la session 1 ont donné lieu à des débats et commentaires dont la synthèse porte sur les points suivants :

- Un besoin de recherche additionnelle pour une meilleure maîtrise des statistiques de pêche. La plupart des intervenants pensent que cela devrait être une priorité car on ne peut développer une véritable politique de pêche (industrielle et artisanale) sans des statistiques fiables et complètes. La collecte de statistiques devrait aussi être étendue à la pêche industrielle ;
- Un besoin de synergies entre différents acteurs/organisations pour une bonne collecte de l'information. Une synergie est nécessaire entre institutions chargées de la collecte des données ;
- La nécessité d'améliorer la mise en application de la réglementation. Dans la plupart des cas, une bonne réglementation est déjà mise en place mais n'est pas appliquée à cause de l'absence de motivation pour le suivi et le respect de ces règles.
- la nécessité de disposer de données statistiques et bioéconomiques fiables et de planifier les actions sur le long terme (sur 25 à 30 ans), d'impliquer tous les acteurs et institutions dans la coordination des actions (qui ne devrait pas être l'œuvre du Ministère uniquement mais devrait impliquer tous les acteurs de la pêche, aller vers des recommandations importantes et veiller à ce qu'elles soient mises en pratique).
- La nécessité de présenter les modèle de gestion proposés dans un format de communication plus compréhensible et accessible pour faire passer le message aux acteurs pro-

fessionnels car la gestion ne doit pas seulement être l'affaire des administrations de pêche mais doit aussi impliquer l'ensemble de la profession.

## **SESSION 2: LES STRUCTURES DE GESTION DE LA PECHE DANS LA ZONE COTIERE AU SENEGAL**

La seconde session a été présidée par Madame **Mariama Dalanda Barry**, coordonnatrice du PRAO-Sénégal. Cette session a démarré par l'intervention du représentant de la Como-Pêche, Monsieur **Djiby Thiam** et a porté sur *les structures actuelles de cogestion dans la petite côte et le Saloum*.

Mr THIAM a commencé par définir le concept de la cogestion comme étant le partage des responsabilités et des pouvoirs de gestion des pêcheries entre l'Etat Central et ses structures décentralisées d'une part, les communautés de base et leurs organisations d'autre part .

Il a rappelé que le programme GIRMAC dans sa mise en œuvre a ciblé les espèces les plus touchées par la surexploitation. En ce qui concerne les structures de gouvernance des pêches il a noté la mise en place de Conseils Locaux de Pêche artisanale (CLPA) dont 22 sont déjà créés sur les 30 prévus et des Comités de pêche Locaux (CLPs). Ainsi, on distingue deux types de CLPA: les **CLPA terroirs** et les **CLPA métiers**. Le CLPA terroir regroupe plusieurs villages intervenant dans une même zone géographique et une même zone de pêche tandis que le CLPA métier est localisé dans une zone de pêche. Pour le représentant de la Como pêche, le CLPA devrait être au centre de l'exécution des politiques de pêches.

Quant au CLP, ils ont un statut privé, d'association ou de coopérative. Il doit être représentatif des différentes sensibilités professionnelles liées au secteur et le choix de ses membres doit se faire soit par consensus soit à l'issue d'élections démocratiques et transparentes portant sur des candidatures volontaires aux postes proposés lors d'une Assemblée Générale convoquée avec l'aide du Facilitateur..

Les élus constituent le bureau du CLP qui peut être organisé selon le schéma suivant : un Président, parfois un vice-président, un Secrétaire Général et son Adjoint et Président pour chaque Commission (Finance, Surveillance, IEC, Scientifique et Technique, etc.).

La deuxième intervention de la session a été présentée par **Monsieur Niane** et portait sur *l'implication des acteurs dans la gestion des pêcheries de crevettes dans l'estuaire du Sine Saloum : cas des comités villageois (ex comités de plage)*.

Le représentant de l'UICN a axé sa présentation sur l'implication des acteurs de la pêche dans la gestion durable des ressources halieutiques. A l'échelle villageoise, des comités de plage ont été mis en place dans toute la Réserve de Biosphère du Saloum, avec l'appui des services des pêches. Ils ont été mis en place en trois étapes : identification du groupe de sages (conseillers des villages, etc.) ; identification des acteurs en fonction de leur activité et l'élection des représentants de chaque collège. Chaque comité comprend 15 à 20 personnes. La mission du comité est de veiller dans le cadre de la pêche de crevette, aux respects du maillage réglementaire et des périodes de repos biologique, de sensibiliser à la réduction des coupes abusives de la mangrove, à l'utilisation des filets de mailles non réglementaires etc.

Les difficultés de fonctionnement de ces comités étaient liées à un manque notoire de moyens (pirogues, téléphones portables, carburant), une formation insuffisante des surveillants chargés de veiller au respect des mesures, un manque d'encadrement de la part des services techniques et l'absence de d'encadrement juridique des comités dans leur actions.

*Dr Ibrahima Niamadio* Coordonnateur du programme « Pêche durable » au WWF-WAMER a présenté *les Perceptions empiriques des communautés de pêcheurs de la Petite Côte/Saloum (des plans de gestion des ressources halieutiques / choix d'espèces prioritaires)*

Monsieur Niamadio a dans son intervention, présenté les sites et les CLPAs couverts par ses enquêtes et les espèces choisies par ces communautés pour la mise en place de plan d'aménagement par ordre de priorité. Les espèces retenues selon monsieur Niamadio sont : la sardinelle, le « Thiof », le « Yeet », la crevette, la langouste verte, le « cobo », la dorade, la seiche et le mullet. Il a aussi insisté sur le fait que certains bailleurs de fonds financent déjà des activités sur certaines de ces espèces. En effet le projet COGEPAS travaille sur le yeet (cymbium et le yeuredeu (poulpe) tandis que la Como pêche coordonne des programmes sur la gestion durable de la crevette côtière.

Monsieur *Momar Mbaye* a présenté les *expériences du programme USAID wula nafaa : plans de gestion pour l'exploitation des mollusques dans la RBDS.*

Le programme USAID Wula Naffa est un programme de Gestion des ressources naturelles qui, depuis le début de sa seconde phase en 2009, s'est intéressé à la Gestion des Ressources Halieutiques. Le programme utilise la convention locale comme l'outil principal de Gestion des ressources naturelles. Cette convention locale est élaborée par les communautés rurales et

validée par les autorités locales avant sa mise en œuvre. Cet outil est utilisée dans la gestion des Mollusques dans la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (RBDS) avec comme principaux acteurs, les CLPAs des différentes zones de pêche (la pêche n'étant pas une compétence transférée). Monsieur Mbaye a conclu son intervention en précisant que la mise en œuvre des conventions locales en général, et des plans de gestion pour les mollusques en particulier, a nécessité l'élaboration de plans de gestions validés par les autorités compétentes et l'organisation administrative et financière des CLPAs avec la mise en place de comités de surveillance fonctionnels.

Le **Centre de suivi Ecologique (CSE)** du Sénégal s'est appesanti sur *L'utilisation du system d'information géographique (SIG) pour une gestion durable des pêcheries au Sénégal*. En effet, après avoir défini le SIG, le représentant du CSE, Monsieur **Moussa Sall** a insisté sur les différentes composantes du SIG, son fonctionnement et son application à la gestion des pêches. Selon Monsieur Sall, le SIG constitue un outil performant d'aide à la décision par sa puissance de calcul, de restitution et de localisation spatiale de l'information. La qualité de l'information détermine la fiabilité des données.

Pour la pêche, les résultats attendus d'un SIG sont la cartographie des zones de pêche (découpage administration, CLPAs, CLPs, comites de plage, autres groupement impliqués dans la pêche durable, les interventions des bailleurs, la destination des produits, les migrations des pêcheurs, les types de pêche etc.). Le CSE va concevoir un système d'information sous forme d'interface de visualisation intégrant les résultats des différentes études.

*L'Expert Pêche de la JICA* a axé son intervention sur *quelques initiatives locales relatives à la gestion durable des pêcheries de poulpe et de cymbium dans la Petite Côte en vue d'une gestion durable de ces stocks*. Il a précisé dans son intervention que ces espèces ciblées dans ces initiatives de gestion durable sont des espèces à grande valeur commerciale. En outre, contrairement aux poissons, ce sont des espèces à déplacement limitée dont le stock est bien circonscrit, ce qui facilite la mise en œuvre des mesures de gestions prises par les populations locales.

Quelques initiatives locales des CLPAs sur la gestion de ces espèces ont porté sur le repos biologiques pendant la période de reproduction des poulpes, sur le relâché de juvéniles de Cymbium (portant sur un millier, au démarrage) etc.

Monsieur **Moustapha Dème**, Chercheur au CRODT a présenté les activités du projet « **Appui à la gestion transfrontalière des pêcheries de Mulet, de Courbine et de Tassergal entre la Mauritanie et le Sénégal (Projet PARTAGE)** ».

Le projet PARTAGE est financé par le Programme de Conservation de la Zone côtière et Marine (PRCM) en partenariat avec l'Agence Française de Développement (AFD) et le programme CCLME pour le compte de l'UICN. Dans son exposé, Mr Dème a fait une description des quatre composantes du programme ainsi que les progrès réalisés notamment à travers les études diagnostic sur ces pêcheries.

Plusieurs difficultés ont été notées par rapport à la gestion des ces espèce selon monsieur Dème: la connaissance insuffisantes sur la bio-écologie, la non durabilité du système d'information, la faible valorisation des produits, l'inadéquation du system de financement, etc.

La dernière intervention de la session 2 a porté sur ***l'Analyse des traits de vie du thiof Epinephelus aeneus au Sénégal et dans la sous-région : nouvelle approche d'évaluation par le Laboratoire de Biologie et d'Ecologie des Poissons en Afrique de l'Ouest***

Ce travail, présenté par le laboratoire de biologie et d'écologie des poissons en Afrique de l'ouest représenté par Madame **Khady Diouf Goudiaby**, vise à mieux faire connaître les objectifs et missions du laboratoire à savoir : conduire des projets de recherche, fournir des données pour la production des avis scientifiques destinées à la gestion halieutique, promouvoir la recherche et la formation.

Financées par l'IRD, plusieurs recherches sont conduites dans le cadre d'écoles doctorales. Ces travaux sont relatifs à la génétique des populations, l'estimation de l'âge et de la croissance des poissons, reproduction et cycles reproductives, migration, régimes alimentaires etc. Selon Madame Diouf, le Thiof a été ciblé pour cette présentation compte tenu de la dégradation de cette pêcherie depuis 1985. C'est une espèce menacée qui figure dans la liste rouge de l'UICN. Les études sont réalisées dans plusieurs sites sur le littoral, mais aussi dans quelques points de débarquement au niveau de la Sous-région. elle a été noté que pour beaucoup d'espèces, la taille de la capture ne correspondait pas forcément à la taille de première maturité, mais plutôt au maillage autorisé par le code de la pêche. Pour le laboratoire de l'IFAN, ces résultats sont préliminaires et il parait nécessaire d'approfondir certains aspects relatifs à la reproduction en fonction des zones et des conditions environnementales.

Ces différentes présentations ont suscité des débats dont l'essentiel s'articule autour des points suivants :

- La nécessité de communiquer sur la différence entre le CLPA, le CLV, et le CLP. Quel est le rôle exact de ces différentes structures; est-ce qu'il y'aurait une redondance ou chevauchement entre elles? Comment sont prises les décisions? Existe-t-il un plan de communication pour la prise de décision? Existe-t-il un réseau national ou régional de CLPAs ? Les CLPAs sont-ils des entités locales d'exécution ou juste des comité de conseil ? le CLPA doit-il être une structure permanente ou temporaire ?
- La nécessité d'une meilleure structuration des CLPA pour les rendre fonctionnels ;
- La nécessité d'analyser dans la congestion de déterminer le pourcentage du pouvoir donné aux communautés et au Gouvernement ;
- Quelles sont les critères des choix d'espèces prioritaires ? En effet pour qu'il ait synergie entre les différentes organisations/structures, il est nécessaire de connaître les critères de choix pour chaque espèce et d'avoir des objectifs bien définis (en effet, il est plus important de considérer le rôle des espèces dans la sécurité alimentaire que de sa valeur commerciale). Pour cette question, il a été précisé que le choix des espèces a été fait avec les CLPA qui ont tenu compte du rôle de l'espèce dans la génération de revenus mais aussi dans la sécurité alimentaire des populations. Une des recommandations issues des discussions serait d'organiser des séances de restitutions auprès des acteurs pour valider le choix définitif des espèces et d'élargir cette activité dans d'autres CLPAs, vu qu'elle n'a été effectuée que dans cinq sites ;
- La nécessité d'établir un lien entre la convention locale et le CLPA. A ce titre une précision a été faite en ce sens que la convention locale reste un processus conduit par la collectivité locale et validé par le Sous-préfet de la localité. Pour les activités de pêche, les mesures de gestions sont soumises au CLPA qui les valide avant son intégration dans la convention locale. Toutefois le programme Wulaa Nafaa travaille pour établir un lien entre le CLPA et la collectivité locale à travers la commission chargée de l'environnement ;
- La nécessité de prendre en compte les questions changements climatiques dans le développement du SIG, d'impliquer les pêcheurs et l'ensemble des acteurs

/structures pertinentes dans la collecte des informations. En effet la réussite de cette cartographie dépendra de la qualité des informations disponibles. COMFISH devra faciliter les échanges d'informations entre les différentes parties concernées.

## DEUXIEME JOURNEE

La deuxième journée a débuté par l'intervention du Monsieur *Christipher Mathews*, Directeur du programme USAID/COMFISH sur les *Unité de Gestion Durable : proposition de modèle de structures de cogestion durables*.

Le but de cette présentation était de montrer que dans chaque pêcherie il y'a une forte relation entre la puissance humaine à débarquer du poisson et la capacité productive des stocks. Malgré les nombreux travaux réalisés sur les capacités de pêche (projet DPM/FAO), le Sénégal n'a pas encore produit un plan de gestion de la capacité de pêche, tel que recommandé par la FAO (1999). Par conséquent, il n'est pas encore possible de faire objectivement la corrélation entre la puissance de pêche de la flotte et les possibilités de l'écosystème à fournir du poisson, bien que les fondements nécessaires pour cela existent aujourd'hui. Toutefois il est précisé dans la LPS que le Sénégal devrait faire un effort de réduction importante de capacité de sa flotte pour une gestion durable de ses ressources halieutiques.

Parallèlement à cela, il y'a eu la mise en place de structures de cogestion en vue d'une gestion durable des pêcheries dans la zone côtière, dans le but d'accroître la productivité et les débarquements de produits halieutiques. C'est ainsi que plusieurs structures sont mises en place dont certaines ont bien fonctionné au niveau des zones de pêche. Il s'agit notamment des CLPs (GIRMAC), de comités de plage (UICN), de CLVs etc. Les Conseils locaux de pêche Artisanale (CLPA) ont été mis en place par l'Etat dans le but de renforcer la cogestion. Les CLPAs, dont la plupart ne sont pas encore totalement fonctionnels, regroupent plusieurs de ces comités au niveau du village. Malgré quelques réussites dans certaines zones, très peu de CLPA sont fonctionnels pour les raisons suivantes: la non disponibilité du financement devant venir des redevances des permis de pêche, le chevauchement avec les structures (comités) au niveau du village, l'utilisation des fonds destinés aux CLPAs n'est pas encore claire, les rôles et responsabilités des CLPAs vis-à-vis de la DPM ne sont pas encore clairement compris par les acteurs, les relations de CLPAs/DPM / Ministère de l'intérieur ne sont pas encore correctement définies.

Le présentateur a représenté la complexité de la gouvernance des pêcheries à travers trois différents schémas, en essayant de mettre en relief les faiblesses actuelles du système. Le programme USAID/COMFISH à travers cet exposé a proposé des améliorations à la gouvernance des pêcheries, par la mise en place d'Unités de Gestion Durable pour une meilleure gestion des stocks devant tenir compte des aspects biologiques, socio-économiques, culturels et environnementaux.

### **SESSION 3: RENFORCER LES CAPACITES DES INSTITUTIONS EN MATIERE D'EVALUATION DE STOCKS ET DE RECHERCHES AU SENEGAL**

**Cette session** a démarré par une présentation de **DR Massal FALL**, chercheur au CRODT, **sur l'Historique, la mission et la situation actuelle des capacités du CRODT en matière d'évaluation des stocks.**

Le représentant du CRODT a rappelé brièvement la mission du CRODT qui est de générer des connaissances relatives à l'environnement marin, la recherche sur la bio écologie des espèces, l'évaluation des ressources, la technologie des engins et des produits, la socio économie des pêches etc.

Ensuite il s'est appesanti sur les activités et les perspectives en cours, pour le moyen et le long terme en matière de recherche halieutique. Il s'agit entre autres de : l'évaluation des ressources halieutiques, des interventions sur les AMP, les activités piscicoles, l'évaluation des stocks (méthodes directes et indirectes).

Pour conclure Dr Fall a énuméré quelques forces du CRODT : (leader en matière de recherches halieutiques dans la sous-région Ouest Africaine), ses faiblesses: (l'érosion des ressources humaines, l'absence ou l'insuffisance de certaines spécialités, diminution drastique des ressources financières etc.) avant d'annoncer quelques perspectives : (le financement à long terme de la recherche halieutique).

Le **Pr Oumar T THIAW**, Directeur de l'**Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture (IUPA)** a axé son intervention sur **l'historique, la mission et la situation actuelle de l'IUPA**. Le professeur Thiaw a, à travers son exposé, rappelé les missions et la situation actuelle de l'IUPA. Ainsi, l'une des principales missions de l'institut reste la formation de cadres généralistes et spécialistes de haut niveau dans les domaines des sciences marines. L'institut rayonne au niveau sous régional avec l'accueil d'étudiants étrangers. L'une des vocations de l'Institut c'est aussi de faire la recherche à travers le potentiel humain qui existe

dans l'Institut. Ainsi, un besoin de formation d'enseignants chercheurs est nécessaire pour permettre à l'Institut d'atteindre son objectif.

***Le Pr Joe de Alteris*** de l'Université de Rhode Island (URI) a présenté le *label de d'éco-certification de Marine Stewardship Council (MSC) : les principes du (MSC) peuvent-ils être utilisés comme un guide et dans quelles mesures le Centre de pêche de l'URI pourrait assister dans l'atteinte de la durabilité.*

Dans son intervention Monsieur de Alteris a mis l'accent sur comment les principes du MSC Pourraient être appliqués avec l'assistance du centre de Pêche de l'URI. Ainsi le présentateur a commencé par définir les trois principes d'éco certification de MSC qui sont :

- P1 : les pêcheries doivent être gérées de telle sorte qu'elles ne conduisent ni à la surpêche, ni à l'épuisement des espèces exploitées (maintenance et reconstitution des stocks) ;
- P2 : les pratiques de pêche doivent respecter le fonctionnement et la productivité la diversité de l'écosystème (y compris les habitats marins) ; le fonctionnement de la pêcheries a-t-il des impacts sur l'ensemble de l'écosystème ;
- P3 : l'existence d'un système d'aménagement efficace respectant les lois et normes locales et internationales et intégrant un cadre institutionnel et opérationnel permettant une gestion responsable et durable des ressources.

Chacun de ces principes comprennent de nombreux critères dont les détails ont été donnés par l'exposant. Par la suite Monsieur de Alteris a présenté l'Université de Rhode Islands, les compétences qu'elle renferme ainsi que les domaines sur lesquels elle pourrait appuyer le projet USAID/ COMFISH dans l'exécution de ses activités d'aménagement des pêcheries et de renforcement des capacités institutionnelles et des acteurs pour une meilleure prise en compte des questions de durabilité, de développement de programmes de sensibilisation, d'études socio-économiques, etc.

***Madame Kathleen Castro*** de L'université de Rhode Island a, dans son intervention, fait l'historique de la mission de l'URI, sa situation actuelle, ses compétences et capacités qui peuvent être mises à la disposition du CRODT, de l'IUPA et de la DPM. Elle a pris comme exemple le model de Partenariat « land grant/sea grant » comme solution pour une gestion durable des pêcheries qui peut s'appliquer au Sénégal.

Khathy CASTRO dans sa communication, a insisté sur le fait que pour préserver ce qui nous reste des ressources halieutiques, il est nécessaire de prendre en compte, l'évolution du contexte de la pêche dans le monde et de mettre en place de stratégies et politiques de gestion efficaces permettant de faire face à ces changements intervenus. Ainsi ces politiques et ses stratégies devraient plus se focaliser sur comment gérer les acteurs qui pêchent ces ressources et non sur les ressources elles-mêmes. Ce qui explique d'après madame Castro, l'urgence et l'importance pour l'ensemble des acteurs de changer de comportement et de manifester plus d'engagement à s'impliquer dans la gestion durable des pêcheries.

Par la suite madame Castro a présenté le programme « Sea grant » qui est une transposition du programme « land/gand » (agriculture), dans la pêche. Ce programme « sea grant » est pratiqué depuis très longtemps par l'URI et permet une vulgarisation des concepts nouveaux et un échange direct entre les universitaires et les acteurs à la base. Il permet ainsi aux acteurs de disposer d'outils nécessaires et efficace pour une meilleure gestion des ressources halieutiques et d'assurer à moindre coût, une meilleure implication des acteurs.

La communication qui a suivi, a porté *sur l'Evaluation du stock de chambo du lac Malawi* de Monsieur *Jeremy Collie* de Graduate School of Oceanography de l'URI. L'objectif de la présentation de Monsieur Collie était de montrer un exemple d'utilisation d'outils d'évaluation du stock de Chambo (*Oreochromis sp*, dans le bras sud du lac Malawi), à des fins de gestion durable des pêcheries. Le département des pêches avait mis en place un projet pilote de recherche qui avait pour but d'estimer la biomasse et de l'état du stock en passant par la collecte et l'organisation de toutes les données de capture et d'effort de la pêcherie, la standardisation des captures par unité d'effort pour obtenir un indice d'abondance et l'ajustement d'un modèle de production à l'indice d'abondance. Ce travail important a amené le département des pêches à proposer des mesures de cogestion. Il s'agit de la réduction de l'effort de pêche, la fermeture de la pêche, la mise en place d'opérations de surveillance et de contrôle.

Les échanges qui ont suivis ces différentes présentations ont mis l'accent sur les points suivants :

- Le modèle proposé par USAID/COMFISH (à l'échelle du stock) nécessite la collaboration entre plusieurs CLPAs intervenant sur le même stock. Ainsi, les CLPAs doivent être capables de travailler ensemble, décider collectivement des mesures de gestion. Au niveau administratif, les décisions peuvent être prises au niveau du Sous-préfet, ou

même entre les régions si cela s'avère nécessaire. Il est important dans le cadre de ce programme de faciliter la mise en place d'une réglementation efficace et facile à appliquer ;

- La nécessité de mettre en place des mécanismes de financement durable pour la recherche passant par la définition d'un plan stratégique et des actions à long terme ;
- L'utilité du label MSC qui peut servir de guide pour l'atteinte de la durabilité. Même si le processus de certification n'arrive pas à terme, certains éléments peuvent être bénéfiques pour les pêcheries.
- La nécessité de renforcer les capacités financière et en ressources humaine de L'IUPA. En effet l'un des facteurs qui limitent la formation à l'IUPA reste le manque de ressources humaines lié au coût exorbitant de l'embauche. En plus il est nécessaire de trouver une solution pour la prise en charge des étudiants.

#### **SESSION 4: CHOIX DES STOCKS ET DES UNITES DE GESTION DURABLES (UGDS) SUR LESQUELS COMFISH VA TRAVAILLER**

**Cette session** a débuté par une présentation de Monsieur **Asber Mendy**, coordonateur du projet sous régional de gestion concertée des petits pélagiques en Afrique de l'Ouest basé à la Commission Sous Régionale des Pêches. Dans sa présentation, monsieur Mendy a donnée l'exemple des Petits pélagiques qui peuvent être un cas de gestion et de conservation concertées. (*A case for concerted conservation and management of small pelagic*). En fait, le présentateur a voulu dans sa communication, donner les arguments pour lesquels les stocks des petits pélagiques devaient être choisis en tant que stock prioritaire pour l'aménagement des pêcheries:

- importance des pêcheries de petits pélagiques au Sénégal et dans la sous-région, mais aussi l'impact socio-économique de la filière en termes de création d'emplois et de sécurité alimentaire ;
- Plusieurs études et analyse menées sur ces petits pélagiques montrent que la ressource est pleinement exploitée voir surexploitée en fonction des espèces et des localités, malgré un potentiel de pêche important.

Compte tenu de l'impact socio-économique de la filière, il est important de mettre en place les conditions nécessaires pour une gestion durable de la ressource. Pour cela la mise en place de

plans d'aménagement concerté entre les pays de la Commission Sous Régionale des Pêches s'avère indispensable.

Madame ***Kathlenn Castro de l'URI*** est revenue pour donner un exemple d'élaboration de plan d'aménagement de la sole en Gambie (**Developing the sole co-management plan in the gambia ; ba nafa** = gift from the sea)

L'objectif de cette communication est de montrer les efforts réalisés par le programme Ba nafa en Gambie pour mettre en place un plan de gestion durable participatif des stocks partagés avec le Sénégal, (exemple de la sole) avec la participation des acteurs dans les prises de décisions en vue d'améliorer leurs revenus au niveau de toute la chaîne de valeur.

Différentes étapes ont été suivies pour la mise en place du plan de cogestion :

- Rencontres avec acteurs pour le choix des stocks ;
- Création des conditions de changement de comportement des acteurs en vue de promouvoir une pêche durable ;
- Evaluation et formation des pêcheurs sur les techniques de pêche durable ;
- Amélioration de la collecte et la gestion des données.

La sole étant l'espèce prioritairement ciblée, un comité national de cogestion de la Sole a été mis en place pour promouvoir cette filière et créer les conditions de la certification de cette pêcherie.

Monsieur ***John Eichelsheim*** de IDEE Casamance a axé sa communication sur ***l'Etude du cycle de vie de la crevette penaeus notialis au Sénégal***. le présentateur a dans son intervention mis l'accent sur le fait que l'Analyse de Cycle de Vie (ACV) de la crevette blanche peut être un moyen efficace pour évaluer les impacts environnementaux de la pêcherie. L'espèce étudiée est la crevette ***Farfantepenaeus notialis*** ou ***Penaeus notialis*** appelée aussi crevette rose tropicale ou crevette blanche du Sénégal.

Cette analyse a porté sur les deux types de pêche (industrielle et artisanale) et l'unité de base de l'étude est le kilogramme de crevettes entières congelées pour les deux pêcheries.

L'étude a conduit aux conclusions suivantes :

- Par rapport à la pêche artisanale, la pêche industrielle a le plus grand impact négatif sur l'environnement ;
- Le plus grand impact de la crevette issue de la pêche industrielle est noté durant la phase de transformation et de l'emballage ;

- L'utilisation de combustibles et de réfrigérants est très élevée dans la pêche industrielle ;
- Il faut encourager l'utilisation d'engins sélectifs comme les grilles Nord more ou autres engins afin de diminuer les prises accessoires et les rejets ;
- L'augmentation de la maille des filets des «félé-félé » et « mujas » est nécessaire pour réduire les captures de juvéniles.

Monsieur *Amadou Niane de l'UICN* est revenu dans une deuxième présentation pour parler des *Force et faiblesses dans la gestion des pêcheries de crevettes au sine Saloum*. Le présentateur, après avoir rappelé les impacts socio-économiques de la pêche de crevette dans la RBDS, a insisté sur les forces (diversité des acteurs, engagement des acteurs en faveur de la pêche durable, existence de données sur la bioécologie de l'espèce, maîtrise des techniques de pêche etc.) et faiblesses (gestion sectorielle de la pêcherie, insuffisance des données socioéconomiques, fréquence des juvéniles dans les captures etc.) de cette pêcherie.

Monsieur *Enrique Lopez Viega du bureau Tojero* (en Espagne) a proposé dans sa communication, un *Plan de renforcement des capacités pour l'aménagement des pêcheries au Sénégal* :

Après avoir défini le plan d'action comme devant être un outil flexible, à caractère exécutif avec des objectifs et délais très clairs, l'exposant a rappelé les caractéristiques d'un modèle économique global d'une pêcherie en régime ouvert. Pour réussir un tel plan, quelques considérations de base sont à prendre en compte :

- l'importance des revenus des acteurs de la pêche,
- la performance et la stabilité des équipes scientifiques de recherches capables de donner des avis scientifiques sur l'état de la ressource,
- la prise en compte de tous les types de pêche exploitant le stock ciblé,
- une bonne connaissance des stocks composants la pêcherie ciblée,
- une prise en compte de l'avis des acteurs,
- la mise en place d'un système de surveillance,
- la mise en place d'un système de suivi et d'information qui permet de mesurer les performances enregistrées.

Il a insisté dans sa conclusion sur la nécessité pour le Sénégal de réduire les capacités de pêche vu la situation alarmante des stocks.

Les discussions et échange qui ont suivi ces présentation sont résumés dans les points suivants :

- Le financement du processus d'éco certification MSC : est un problème majeur, en effet les comités ont besoin d'avoir les ressources financières pour subvenir à leurs besoins ;
- La pérennité du label MSC dépend du client. En Gambie, le client est GAMFIDA. Si GAMFIDA augmente ses profits (si l'étiquette est financièrement avantageux), GAMFIDA sera motivés à rester certifié et à réactualiser le processus de certification.
- l'implication total de tous les acteurs est une impérative pour l'efficacité des plans d'aménagements.
- 

### **TROISIEME JOURNEE**

La troisième journée a été consacrée aux travaux de groupe. Trois groupes ont été formés avec les TDRs ci-dessous :

#### *Group 1 : choix de l'unité de gestion durable, comités de plage, clp, gp, dans une structure de gestion durable*

##### *Termes de référence du groupe*

- choix des structures de gestion durable ;
- processus d'intégration;
- les synergies possible à développer ;
- les recommandations possibles du groupe

##### *Organisation des travaux*

**1. Les critères de choix** de la structure de gestion dépendent de deux scénarios possibles :

- Un stock : un seul CLPA dont le territoire couvre l'Unité d'aménagement (tous les acteurs sont dans ce CLPA)
- Un stock partagé entre plusieurs CLPA : il faut arriver à identifier tous les CLPA concernés par la Gestion de stock et les articuler ensemble.

##### **2. Le processus d'intégration**

- Inclure l'ensemble des acteurs dans le processus (les partenaires : ONG, Projets et Programmes, ...)

- Respecter le Principe de responsabilité et de subsidiarité ;
- Définir les rôles et les responsabilités des organisations locales (à faire valider par les instances du CLPA) ;
- Recenser l'existant en termes de forme d'organisation des différents CLPA (organes).

### 3. Les Synergies possibles

Il faut:

- des synergies entre **plusieurs CLPA** et **plusieurs Projets** pour éviter les **doublons** ;
- **Valoriser** les acquis existants **issus des activités** des projets et programmes et des services étatiques.

### 4. Recommandations du groupe

1. Rendre les **CLPA** fonctionnels dans l'objectif de l'aménagement des pêcheries : que les secrétaires (agents des pêches) jouent leur rôle d'animation ;

Rubriques	Critères
<b>Economie/social et culturel</b>	Valeur commerciale/prix
	importance de la consommation domestique
	Importance des exportations
	Importance sociale de l'espèce
	Facilités de valorisation du produit
<b>Biologie/connaissances endogènes et scientifiques</b>	Connaissances des pêcheurs
	Niveau trophique
	Capacité de reproduction/fécondité
	Phase de vie exploitée
	Croissance
	Répartition par sexe
	Capacité de reconstitution
	Interactions avec d'autres espèces
	Espèce sédentaire
	Espèces migratrices
<b>Environnement</b>	Effets négatifs des engins sur l'environnement
	Existence d'effets dégradants

<b>Répartition spatio temporelle</b>	Répartition des lieux et zones de pêche
<b>Exploitation PA/PI</b>	Volume potentiel du stock
	Niveau d'interaction entre pêcheries (PA/PI)
<b>Gouvernance</b>	Plans de gestion existant
	Plan de gestion absent
	Participation des acteurs aux décisions
	Suivi, contrôle et surveillance

2. **Capitaliser les résultats des études diagnostiques et des évaluations** des CLPA (étude en cours : FAO et PRAO) et des Organisations de professionnels ;
3. **Prendre en compte les questions d'aménagement des pêcheries à travers la cogestion ;**
4. La **question de la recherche doit être prise en charge par les CLPA** (coordonnée par la DPM) ;
5. **Développer des synergies entre les projets pour répondre aux besoins d'informations des CLPA** (dans le domaine de l'aménagement des pêcheries) ;
6. **Prêter attention à la production et au partage de l'information et de la connaissance** à l'intérieur des CLPA et entre les CLPA ;
7. **Capaciter et responsabiliser les CLPA** en matière de **surveillance** et contrôle.

### **Group 2 : choix des stocks sur lesquels COMFISH va travailler**

#### **Termes de référence**

- Définir des critères de choix ;
- choix de stocks/site/localité/niveau d'intervention ;
- processus et synergies;
- recommandations possible du groupe.

#### **Organisation des travaux**

##### **1. Les critères de choix** du stock/espèce

Des critères ont été proposés par différents intervenants pour le choix d'espèces prioritaires. Après discussions et analyse, le groupe a procédé au regroupement de certains critères pour proposer les éléments ci-dessous :

## 2. Les résultats du groupe

Après pondération des rubriques en fonction de leur importance, le choix a été porté sur 07 espèces classées par ordre de priorité Il s'agit de la sardinelle (*Sardinella*) (1 ère place), de l'ethmalose (*Ethmalosa*) (N2), de la crevette côtière (*Penaeus notialis*) (N3), du poulpe (*Octopus*) (N4), du Thiof (*Epinephelus aenus*) (N5), du Yeet (*Cymbium*) (N6) et de la langouste verte (7) (CF tableau en annexe 1).

## 3. Recommandations du groupe

- Procéder à la restitution de ce travail auprès des acteurs de la pêche pour valider le choix des espèces effectué ;
- Dans les actions à mettre en place, il faudra rechercher la synergie avec les projets et Programmes en cours par la recherche de complémentarités ;
- Dans le processus de mise en œuvre de ces synergies, il faut organiser des rencontres programmatiques entre COMFISH et ses différents partenaires ;
- Prendre en compte le travail du projet partage sur les espèces " tassergal, courbine et mullet"

### Group 3 : gestion des capacités de pêche

#### *Termes de référence du groupe*

- problèmes de capacité au Sénégal ;
- enjeux de la pêche artisanale/industrielle ;
- stratégies de gestion de la capacité ;
- recommandations possible du groupe;

#### *Organisation des travaux*

### 1. Problèmes de capacité au Sénégal /Stratégies

Le groupe a d'abord défini la notion de **capacité de pêche** comme la « *quantité de capture ou d'effort qui peut être produite par un navire ou flotte opérant à un niveau de pleine utilisation (sans limitations de mesure d'aménagement)*. Ensuite ils ont listé les problèmes

de la capacité des pêches au Sénégal, identifié les causes et des solutions. Les résultats des travaux sont présentés dans le tableau suivant :

<b>Problèmes</b>	<b>Causes</b>	<b>Solutions</b>
Inexistence d'un plan de gestion de la capacité	Manque de moyens financiers -Manque de leadership et de suivi Manque de volonté politique	Identifier une structure leader (CEP) - Informer, sensibiliser les autorités - Créer un comité technique pluridisciplinaire - Rechercher les moyens financiers - Elaborer un plan de gestion
Non maitrise de l'effectif de la flottille au niveau de la PA	- Inexistence d'un recensement exhaustif et régulier (en cours de résolution)	- Mettre en place un registre national des unités de pêche artisanale
Absence d'une évaluation de la capacité de la flotte de Pêche Artisanale & Industrielle	- Inexistence de programme de recherche sur la capacité de pêche(en cours pour les démersaux côtier)	- Développer un programme de recherche sur la capacité de pêche
Manque de fiabilité des infos relatives aux caractéristiques des navires de pêche	-Insuffisance des moyens humains & financiers -Fausses déclarations	- Renforcer les capacités techniques des agents du contrôle -Renforcer les capacités matérielles de la structure chargée du contrôle
Insuffisance des moyens humains et matériels pour gérer la capacité	- Effectif insuffisant ; - Insuffisance de l'expertise	- Renforcer les capacités techniques de la structure chargée de gérer la capacité - Rrecruter du personnel complémentaire
Inexistence d'un Système d'Information national intégré fiable et à jour	- Manque de volonté politique - Multiplicité des sources d'infos - Diversité des méthodes de collecte de l'infos	- Mettre en place un seul système de collecte, de traitement. - Mettre en place un comité de validation de l'infos - Standardiser la méthode de collecte des données

## 2. Recommandations du groupe

- Etude diagnostic de la situation actuelle ;
- Analyse du système d'information sur la pêche (PRAO) ;
- Sensibiliser les autorités, Organisations Professionnelles du secteur sur la notion de la gestion de la capacité ;
- Renforcer les capacités des structures impliquées dans la gestion de la capacité (DPM ,IUPA ,CRODT ,CEP, ANAM,DPSP,PORT) ;
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion de la capacité de la flotte de pêche par rapport aux stocks et à l'environnement socio-économique ;
- Redynamiser les cadres de coordination des différents intervenants

C'est sur la restitution du troisième groupe de travail que l'atelier portant sur *« l'aménagement des pêcheries et la sélection des stocks prioritaires » organisé à Dakar, du 20 au 22 juillet 2011*, a pris fin.

## 5. CONCLUSION

Au total, quinze (15) recommandations relatives à la gestion des pêches, à l'approche concertée et à la prise en compte des aspects bioéconomique, été formulées, illustrant ainsi l'ampleur des défis à relever pour assurer une meilleure gouvernance des pêches au Sénégal. Ceci est le reflet de la dualité caractérisée par un contexte socio-économique précaire où le conflit entre les besoins de survie des populations et les exigences d'une gestion durable des ressources halieutiques et marines est intensément vécue au quotidien par les communautés côtières.

A l'issue de cet important atelier, il appartient à chaque entité concernée, aux acteurs institutionnels, à la société civile, aux décideurs et au Programme USAID/COMFISH, de s'approprier au mieux ces recommandations et de les mettre en œuvre afin d'apporter sa contribution à l'édification d'une nouvelle forme de gestion des ressources halieutique au Sénégal.. Le programme USAID/COMFISH en partenariat avec le Ministère de l'Economie Maritime, les programmes et projets en cours et les communautés de pêcheurs, ne ménagera aucun effort pour le suivi de la mise en œuvre de ces recommandations.

## ANNEXES

### Annexe 1. RESULTATS GROUPE 2

**Tableau 1 : Choix des espèces par sites**

	<b>Thiof</b>	<b>YET</b>	<b>Sardinelles</b>	<b>Langouste</b>	<b>Cobo</b>	<b>Crevette</b>	<b>Poulpe</b>
<b>Choix des sites</b>	Tous les sites	Petite Côte et Saloum	Tous les sites	Dakar et Petite Cote	Saloum	Saloum/Casamance	Cayar à Djifere
<b>Partenaires/synergie</b>	JICA/COGEPAS et IFAN	JICA/COGEPAS et GIRMAC	Projet petits pélagiques de la CSRP et IFAN	GDRH et GIRMAC	Projet petits pélagiques de la CSRP	GIRMAC et IDEE Casamance	JICA/COGEPAS, GDRH et Enda REPAO

**Tableau 2: Rubriques/Critère**

<b>Rubriques</b>	<b>Critères</b>											
<b>Economie/social et culturel</b>		<b>Points</b>	Thiof	YET	Sardinelles	Langouste	Cobo	Crevette	Dorade	Seiche	Mulet	Poulpe
	Valeur commerciale/prix		3	2	2	3	1	3				3
	importance de la consommation domestique	30	1	1	3	1	1	1				1
Premier	importance des exportations		3	2	3	3	2	3				3
	importance sociale de l'espèce		1	2	3	1	2	1				1
	Facilités de valorisation du produit		2	2	3	1	2	2				1
			10	9	14	9	8	10	0	0	0	9
			300	270	420	270	240	300	0	0	0	270
<b>Biologie/connaissances endogènes et scientifiques</b>												
	connaissances des pêcheurs		3	3	3	3	3	3				3
	niveau trophique		3	1	1	1	1	1				1
	capacité de reproduction/fécondité		1	1	3	1	3	2				1
	Phase de vie exploitée	20	1	1	1	2	2	1				1
Deuxième	croissance		1	1	3	1	3	3				3
	repartitionpar sexe		1	1	2	1	1	1				2
	capacité de reconstitution		1	1	3	1	3	2				3

	interactions avec d'autres espèces		2	1	3	1	3	3				2
	espèce sédentaire		3	3	1	3	1	1				2
	Espèces migratrices		1	1	3	1	3	2				1
			17	14	23	15	23	19	0	0	0	19
			340	280	460	300	460	380	0	0	0	380
<b>Environnement</b>												
	Effets négatifs des engins sur l'environnement		3	1	2	1	1	3				2
<b>Quatrième</b>	existence d'effets dégradants	10										
			3	1	2	1	1	3	0	0	0	2
			30	10	20	10	10	30	0	0	0	20
<b>Répartition spatio temporelle</b>												
	repartition des lieux et zones de pêche	5	3	2	3	3	3	3				3
			3	2	3	3	3	3	0	0	0	3
<b>Cinquième</b>			15	10	15	15	15	15	0	0	0	15
<b>Exploitation PA/PI</b>												
Troisième	Volume potentiel du stock		1	1	3	1	2	2				2
	Niveau d'interaction entre pêcheries (PA/PI)	15	3	1	1	1	1	3				3
			4	2	4	2	3	5	0	0	0	5
			60	30	60	30	45	75	0	0	0	75

Gouvernance												
	Plans de gestion existant				2	2		2				2
	Plan de gestion absent		1	2				3				
Deuxième	Participation des acteurs aux décisions	20	1	2	1	2	1	2				2
	Suivi, contrôle et surveillance		1	2	1	1	1	1				2
			3	6	2	3	5	3	0	0	0	4
			60	120	40	60	100	60	0	0	0	80
	Total	100	<b>805</b>	<b>720</b>	<b>1015</b>	<b>685</b>	<b>870</b>	<b>860</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>840</b>
	<b>Classement</b>		<b>5</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>3</b>				4
	Localité YET : Petite cote et Saloum mais GIRMAC, GDRH et COGEPAS travaillent sur ces stocks											
	Thiof : Joal, Soumbédioune , Estuaire du Saloum Joal (IFAN) et COGEPAS											

## **Annexe 2 : TERMES DE REFERENCE ET PROGRAMME DE L'ATELIER**

### **I. OBJECTIF DE L'ATELIER**

Identifier: les objectifs clés en matière d'aménagement des pêcheries pour assurer une durabilité bio-économique des pêcheries, telle que mentionnée dans la *Lettre de Politique Sectorielle* (LPS) de la *pêche et de l'aquaculture* (LPS-PA) du Ministère de l'Economie maritime ;les faiblesses du système actuel de gestion de la pêche (en matière de capacités, de systèmes d'information et d'évaluation) et les mesures à prendre pour apporter les améliorations nécessaires afin de leur permettre d'apporter un appui/conseil au gouvernement du Sénégal sur les questions liées à la gestion durable des pêcheries; identifier tous les projets et les activités qui sont en train d'être mis en œuvre présentement par les bailleurs de fonds (bilatéraux ou multilatéraux) dans la zone côtière et les pêcheries du Sénégal, dans le but de créer des synergies et d'éviter les doublons; les apports éventuels de COMFISH à travers l'URI/CRC et toute autre expertise nationale et internationale pour combler ces lacunes.

### **II. PROGRAMME DE L'ATELIER**

**Rapporteurs:** Khady Sané et Vaque Ndiaye.

**Lieu:** Hôtel Des Almadies.

#### **Jour 1: Mercredi 20 juillet**

**08.30-09.00** Accueil des participants.

**09.00-09.30** Cérémonie d'ouverture par le Directeur des pêches.

**SESSION 1: Bio-économie et gestion de la capacité de la flotte : le fondement de la politique d'une pêche durable au Sénégal. *PRESIDENT: Camille J-P MANEL/DPM.***

---

**09.30-09.50** : Les stratégies pour une gestion durable des pêcheries, dans la LPS-PA, au Sénégal, par **KHALIL NDIAYE, CEP.**

**09.50-10.10** : La situation actuelle de la pêche au Sénégal : par **KHALIL NDIAYE, CEP**

**10.10-10.40** : Combinaison des données biologiques et économiques pour l'identification d'une stratégie de gestion durable de la pêche au Sénégal par **Chris MATHEWS, COMFISH.**

**10.40-11.00** : Les avancées actuelles en matière de gestion de la capacité de la flotte de pêche au Sénégal par **Camille J-P. MANEL, DPM.**

**11.00-11.20** : DISCUSSION

11.20-11.40 Pause café

**SESSION 2: Les structures de gestion de la pêche dans la zone côtière au Sénégal.**

*PRESIDENT : Mariama Barry Comopeche*

---

**11.40-12.00:** Les structures *actuelles* de cogestion dans la petite côte et le Saloum, *Djiby THIAM, DPM/ COMOPECHE.*

**12.00-12.20:** L'implication des acteurs dans la gestion durable des pêcheries de crevettes dans l'estuaire du Sine Saloum : cas des comités villageois (ex comités de plage) par *Amadou Mahtar NIANE, UICN.*

**12.20-12.40:** Cogestion des ressources halieutiques et choix des espèces/stocks prioritaires dans cinq CLPA, par *Ibrahima NIAMADIO, WWF-WAMER.*

**12.40-13.00:** Expériences du Programme USAID Wula Nafaa: plans de gestion pour l'exploitation des mollusques dans le RBDS, par *Momar MBAYE, USAID Wula Nafaa.*

**13.00-13.20 :** Application des systèmes d'information géographique à la gestion durable des pêcheries au Sénégal par *Moussa SALL et Dieynaba Seck, CSE.*

**13.20-14.30 :** Pause Déjeuner

**14.30-14.50:** Quelques initiatives locales relatives à la gestion durable des pêcheries de poulpe et de Cymbium dans la petite côte, *Masashi SATO, COGEPAS/JICA.*

**14.50-15.10:** Appui à la gestion transfrontalière des pêcheries de mullet, de Courbine et de Tassergal entre la Mauritanie et le Sénégal, par *Moustapha DEME, CRODT/ISRA.*

**15.30-15.50:** Pause-café

**15.50-16.10:** Analyse des traits de vie du thiof *Epinephelus aeneus* au Sénégal et dans la sous-région : nouvelle approche d'évaluation par le Laboratoire de Biologie et d'Ecologie des Poissons en Afrique de l'Ouest Par *Khady DIOUF GOUDIABY, Labo biologie Marine, IFAN*

**16.10-16.30:** *Unités de gestion durable:* Proposition de modèle de structures de cogestion durables par *Chris MATHEWS, COMFISH.*

**16.50-17.30:** DISCUSSION

**Jour 2 : Jeudi 21 juillet**

**SESSION 3: Renforcer les capacités des institutions en matière d'évaluation de stocks et de recherches au Sénégal: *PRESIDENT: Oumar T Thiaw, Directeur IUPA.***

---

**08.30-09.00:** Historique, mission et situation actuelle des capacités du CRODT en matière d'évaluation des stocks: forces et faiblesses : *Dr Massal FALL, CRODT*

**09.00-09.20:** Historique, mission et situation actuelle de l'IUPA, les forces et faiblesses : *Pr Oumar T THIAW, Directeur IUPA.*

**09.40-10.10:** Historique de la mission de l'URI, situation actuelle, compétences et capacités qui peuvent être mises à la disposition des partenaires du programme Comfish par **Kathleen CASTRO, URI/FC.**

**10.30-10.50: Evaluation du Stock de Chambo *Oreochromis sp.* du Lac Malawi**

par **Jeremy COLLIER, URI/FC.**

**11.10-11.30:** Pause-café

**SESSION 4: Choix des stocks/UGDs sur lesquels COMFISH va travailler : *PRESIDENT:***

***Ousmane Ndiaye, MEM.***

---

**12.00-12.20: Developing the sole co-management plan in the Gambia (Ba nafa) *Kathleen CASTRO, URI/FC***

**12.20-12.40:** Etude du cycle de vie de la crevette *Penaeus notialis* au Sénégal : comparaison entre les pêcheries artisanales et industrielles de crevettes en Casamance et leurs impacts sur l'environnement par **John Eichelsheim, IDEE Casamance.**

**12.40-13.10:** Forces et faiblesses dans la gestion des pêcheries de crevettes au Sine Saloum: **Amadou NIANE, UICN.**

**13.10-14.30:** Déjeuner

**15.00-16.10:** Plan de renforcement des capacités pour l'aménagement des pêcheries au Sénégal par **Enrique LOPEZ.**

**16.10- 17.00 :** Discussions générales et constitution de groupe de travail.

**Jour 3 : Vendredi 22 juillet**

**DISCUSSION GENERALE SUR LE CHOIX DES STOCKS ET DES UGDs, ET SUR LES RECOMMANDATIONS. *PRESIDENT: Papa Samba DIOUF, WWF-WAMER.***

---

**8.30-10.30 :** Les participants seront répartis en trois groupes, travailleront en commission sur les questions ci-dessous, et feront de brèves recommandations sous forme d'actions à entreprendre:

***Groupe de travail 1:*** Intégration des UGDs/CLPAs/CLPs/Comités de plage/GPs/VCs dans une structure de gestion durable et l'emplacement des UGDs/CLPAS/CPLs/Comité de Plage/GPs/VCs où cette structure intégrée peut être mise en oeuvre. ***PRESIDENT DU GROUPE: Ousmane NDIAYE.***

***Groupe de travail 2:*** Choix des stocks de COMFISH sur lesquels les UGDs devront être basées. ***PRESIDENT DU GROUPE: Alassane SAMBA.***

**Groupe de travail 3:** Plan de gestion de la capacité de la flotte de pêche au Sénégal. *PRESIDENT DU GROUPE: Camille Jean Pierre MANEL.*

**10.30-11 :** Pause-café

**11-13h:** SESSION PLENIERE

Discussion/amendements aux recommandations proposées par les groupes de travail et devant Aboutir à une conclusion finale.

### **III. RESULTAT**

Cet atelier devra aboutir à la production d'un rapport synthétisant les résultats de la rencontre. Ce rapport sera partagé avec l'ensemble des participants pour recueillir leurs commentaires dans les trente jours qui suivent sa mise à disposition et sera finalisé d'ici le 15 septembre 2011. Les résultats de l'atelier permettront à COMFISH de décider quels pêcheries/stocks/zones/UGDs seront étudiés pendant toute la durée du projet, comment créer des synergies et éviter des doublons avec les bailleurs et projets et comment appuyer la DPM dans l'identification des politiques, stratégies qui pourront aboutir à une gestion durable à long terme de la pêche artisanale et industrielle au Sénégal.

### Annexe 3. LISTE DES PARTICIPANTS DE L'ATELIER

<b>NOM ET PRENOM</b>	<b>INSTITUTION</b>	<b>FONCTION</b>
Moustapha THIAM	DPM	Directeur DPM
Camille Jean Pierre MANEL	DPM	Directeur Adjoint DPM
Sidya DIOUF	DPM	Division Pêche Artisanale
Khalil NDIAYE	CEP	Directeur CEP
Ousmane NDIAYE	MEM	Inspecteur technique
Moussa MBENGUE	DPM	SDP de Kayar
Bocar BARRY	DPM	SDP Foundiougne
El Hadji NDAO	DPM	SDP de Mbour
Ibrahima LO	DPM	IRP de Thiès
Babacar Banda DIOP	DPM	IRP de DAKAR
Saidou KANDE	DPM	Coord.et suivi des CLPAs
Ibou MBODJ SANE	DPM	SDP de Rufisque
Moussa SALL	CSE	Chargé de programme
Dieynaba Seck	CSE	Chargée de programme
Babacar FALL	ENDA ENERGIE	Consultant
Jean Pascal CORREA	ENDA ENERGIE	Chargé de programmes
Oumar T THIAW	IUPA	Directeur
Khady Diouf GOUDIABY	IFAN/IRD	Chercheur à l'IFAN
Matar DIOUF	ENDA REPAO	Coordonnateur
John EISHELCHHEIM	Idee Casamance	Coordonnateur
Moustapha DEME	ISRA/CRODT	Chercheur au CRODT
Massal FALL	ISRA/CRODT	Chercheur au CRODT
Momar MBAYE	USAID WULA NAFAA	Resp. Carto et Etudes
Jean Michel Borie	USAID WULA NAFAA	CTP Biodiversité

<b>NOM ET PRENOM</b>	<b>INSTITUTION</b>	<b>FONCTION</b>
Matar DIOUF	UICN	Chargé de programme
Amadou NIANE	UICN	Assistant de projet
Mat DIA	USAID BA NAFAA	Chargé de programme
ENRICO LOPEZ	COMFISH	Consultant
Modou THIAM	COMO PECHE	Expert
Djiby THIAM	COMO PECHE	Expert
Mariama BARRY	PRAO SENEGAL	Coordonnatrice Nationale
Makhtar THIAM	WATHUB	Coordonnateur
Naohiko WATANUKI	COGEPAS	Team Leader
Masashi SATO	COGEPAS	Expert Pêche
Mamadou THIAM	COGEPAS	Homologue
Makoto IKEDA	COGEPAS	Conseiller Technique
Astou Gaye DIOP	COGEPAS	Interprète
Asber MENDY	CSRP	Chargé de programme
Abdoulaye SAMBA	FENAGIE	Chargé d'appui technique
Seynabou NDOYE	FENAGIE	Vice-présidente
Diebel SARR	COPEM	Président COPEM
Mamadou Diop THIOUNE	COPEM	Chargé de com.
Calixte A NDIAYE	COPEM	Vice-président
Famara NIASSY	DAC	Directeur
Diène FAYE	DITP	Directeur
Pathé DIENG	CLPA Kayar	Membre
Pape Gana GUEYE	CLPA Joal	Membre
Joseph SARR	CLP Foundiougne	Président
Ablaye NDIAYE	CLPA Sindia/Mbour	Membre
Ibrahima MAR	CLPA Rufisque/Bargny	Membre
Aminata MBENGUE	APTE/ENVIPÊCHE	Chargée de programme
Kathleen CASTRO	URI Fisheries Center	Co-Project Manger

<b>NOM ET PRENOM</b>	<b>INSTITUTION</b>	<b>FONCTION</b>
Caroline A. KARP	Center for environmental Studies, Brown University	fisheries social anthropologist
Joe De ALTERIS	URI Fisheries Center	Sea Grant methods, and sea survey techniques
Jeremy COLLIER	URI Fisheries Center	stock assessment, population dynamics and modelling
Najih LAZAR	URI Fisheries Center	URI/ FC fishery scientist field assessments S. scale fisheries
Pape Samba DIOUF	WWF-WAMER	Coordonnateur
Ibrahima NIAMADIO	WWF-WAMER	Chargé de programme
Aaron BROWNELL	USAID/Economic Growth Office	Alternate Agreement Officer Technical Representative (AAOTR), NRM Officer/
Oumou K LY	USAID/Economic Growth Office	Agreement Officer Technical Representative (AOTR), Environmental
Radonirina IONIARILALA	Banque Mondiale	Fisheries Specialist
Sidy Lamine THIAM	UPAMES	Secrétaire Exécutif
Alassane SAMBA	Consultant	Consultant
Christopher MATHEWS	USAID/COMFISH	Team Leader
Khady Sané DIOUF	USAID/COMFISH	DCOP
Vaque NDIAYE	USAID/COMFISH	SFO
Frederic BAMBARA	USAID/COMFISH	CO
Amelia Duffy-Tum	USAID/COMFISH	PHD
Annika ODEA	USAID/COMFISH	
Ibrahima BA	USAID/COMFISH	Informaticien

<b>NOM ET PRENOM</b>	<b>INSTITUTION</b>	<b>FONCTION</b>
Ndeye Fatou THIAW	USAID/COMFISH	AAF